

Procès verbal

Le jeudi 23 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier TOUBIN.

Secrétaire de la séance : Bernadette BLANCHARD

Présents : Didier TOUBIN, Serge VIGOT, Bernadette BLANCHARD, Daniel CHAMPY, Florence COSMIDIS, Christelle DEMEUSY, Nicolas DURAND, Noémie GAMBA, Carole GRILLOT, Julien HILARION, Claire LORTON, Florian MORLON, Catherine PICOCHÉ-FOUAILLY, Patricia QUEIROZ

Représentés : Martial CHAGNET représenté par Noémie GAMBA

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- NOMINATION D'UN DELEGUE DEONTOLOGIE
- DELIBERATION DELEGUANT LA COMPETENCE URBANISME (MAIRE INTERESSE)
- AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE AU COMPTABLE PUBLIC
- PROPOSITION D'ACHAT PARCELLE 15 RUE DES CARRIERES
- DEVIS ECLAIRAGE DU PARC (SICECO)
- ONF - TRAVAUX 2026/2027
- AMENAGEMENT PAYSAGER PARC ET PARVIS DE L'EGLISE
- AIDE SOCIALE
- QUESTIONS DIVERSES :
 - Manifestations communales annuelles
 - Fonctionnement de commissions
 - Cimetière : point sur les procédures.

Evènements et manifestations passées

11 avril 2026 : Chasse à l'oeuf

22 avril 2026 : Réunion PLU

Evènements et manifestations à venir

8 mai 2026 : Commémoration

21 mai 2026 : Conseil municipal

1er juin 2026 : Réunion PLU

05 juin 2026 : Conseil municipal pour élections sénatoriales

Délibérations du conseil :

REFERENT DEONTOLOGIE (N° DE_025_2026)

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2026 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal/communautaire décide :

- DE DESIGNER Monsieur Laurent PIOMBINO ou le collège de personnalités suivantes comme référent de la commune.

- DE PRECISER que Monsieur Laurent PIOMBINO exercera ses missions pour la durée du mandat.

- DE PRECISER que tout conseiller pourra saisir Monsieur Laurent PIOMBINO et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

Délibération : adoptée

DEMANDES D'URBANISME POUR LESQUELLES LE MAIRE EST INTERESSE - DELEGATION A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DE_026_2026)

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge VIGOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 422-7 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

- DESIGNE Monsieur Serge VIGOT, pour prendre les décisions relatives aux demandes d'autorisation du droits des sols pour lesquelles le maire serait intéressé, soit à titre personnel, soit comme mandataire.

- AUTORISE Monsieur Serge VIGOT à signer tous les documents et pièces afférents à l'instruction de ces demandes.

Délibération : adoptée

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE AU COMPTABLE PUBLIC (N° DE_027_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le

recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuite pour la mise en oeuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DE DONNER au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en oeuvre d'oppositions à tiers détenteurs et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune
- D'AUTORISER le comptable public à effectuer des saisies à tiers détenteurs à partir de 15 euros
- DE FIXER cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE AA 7 (N° DE_028_2026)

La société CELLNEX souhaite acquérir 66 m² de la parcelle cadastrée AA 7 situé rue des carrières et qui accueille actuellement une antenne relais téléphonique.

Cette parcelle fait actuellement l'objet d'une location à la même société, pour l'accueil de l'antenne relais.

La société propose une acquisition de 66 m² de cette parcelle d'une surface totale 2020 m² pour la somme de 62 000 € et une prise en charge de l'ensemble des frais liés à la transaction (géomètre, notaire...).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- REFUSE la proposition d'acquisition
- CHARGE le maire d'en informer la société.

Délibération : rejetée

TRAVAUX ONF 2026 (N° DE_029_2026)

Les services de l'ONF propose de réaliser des travaux sylvicoles durant l'année 2026. Une partie de ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention.

Le coût global des travaux est de 23 940.69 € HT

une somme de 8 199.30 € est ouverte à subventions et fait l'objet d'une autre délibération

Le conseil Municipal, après délibération :

- ACCEPTE le devis proposé par l'ONF
- CHARGE le Maire de la signature du devis et du suivi du dossier.

DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FORESTIER (N° DE_030_2026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité, le projet de maintenance de cloisonnement sylvicole et de dépressage de jeunes peuplement feuillu sur une surface de 7.55 ha pour un montant total 8 199.30 €
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Régénération naturelle et artificielle de certains peuplement de feuillus liés à l'évolution climatique
- DEFINIT le plan de financement
 - Montant de la dépense éligible : 8 199.30 €
 - Taux d'aide 40 %
 - Montant sollicité 3 279.72 €
 - Autofinancement 4 919.58 €
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- ATTESTE de la propriété communale de la forêt communale de Comblanchien.

Délibération : adoptée

AIDE SOCIALE (N° DE_031_2026)

Une famille sollicite une aide sociale auprès de la commune pour la location d'un lieu d'accueil temporaire couvrant les mois d'avril, juin et juillet 2026.

Le Maire expose la situation aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer une aide de 500. €
- DECIDE que cette aide sera versée directement au propriétaire du lieu d'accueil
- CHARGE le maire d'en avertir les personnes concernées.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- *Manifestations 2026 :*
 - 8 mai - commémoration
 - 05 juin : apéritif citoyen - accueil des nouvelles mamans
 - 19 juin : Kermesse des écoles
 - 13 juillet : bal et feu d'artifice - buvette tenue par les Casse-Cailloux
 - 14 juillet : repas et concours de pétanque
 - 21 août : commémoration
 - 19 septembre : marche blancurtienne
 - 11 novembre : commémoration
 - 22 novembre : repas des aînés
 - 13 décembre : marché de Noël

19 décembre : colis des aînés et Arbre de Noël

08 janvier 2027 : voeux de la municipalité

- *Programme 2026 - 2032/33* : Monsieur le Maire fait un point sur la feuille de route de chaque commission pour le mandat qui débute.
- *Projet SETP* : Une présentation de l'avancée du dossier est faite aux nouveaux élus
- *Devis cimetière* : Monsieur le Maire informe les élus de la signature d'un devis pour le remplacement du portail du cimetière.
- *Projection de documents* : Afin de faciliter les réunions de conseil ou les réunions d'informations, la salle du Conseil Municipal sera équipé d'un écran et d'un PC portable, pour permettre la projection de documents.

Didier TOUBIN
Président de séance

Bernadette BLANCHARD
Secrétaire de séance